



## FINANCES / BUDGET

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Le budget communal se présente sous la forme d'une maquette réglementaire, dont la lecture et la compréhension sont réservées aux initiés. C'est pourquoi, l'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif et au budget primitif, afin de permettre aux membres du Conseil municipal et aux citoyens d'en saisir les enjeux. Dans le cadre de l'application de la loi NOTRe du 7 août 2015, toutes les Communes françaises sont tenues de rédiger cette note, sous peine d'illégalité du budget. Cette note sera également mise en ligne sur le site internet de la Commune.

#### 1. Cadre réglementaire et structure du budget

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (30 avril pour l'année électorale 2020) et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Maire est autorisé en sa qualité d'ordonnateur à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile. Le budget 2020 sera soumis au vote du Conseil municipal le 4 mars 2020.

Il a été établi avec la volonté de :

- maîtriser et optimiser les dépenses de fonctionnement, tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- ne pas augmenter les taux d'imposition,
- poursuivre le désendettement de la collectivité en limitant le recours à l'emprunt,
- mobiliser des subventions autant que possible,
- proposer une enveloppe d'investissement conséquente et ambitieuse.

Le budget de la collectivité comporte deux parties :

#### A. La section de fonctionnement

- Nature des dépenses : gestion des affaires courantes, charges et entretien des bâtiments communaux, achats de matières premières et de fournitures, prestations de services, subventions versées aux associations, salaires, intérêts des emprunts contractés, festivités et manifestations publiques, etc.).
- Nature des recettes : recettes fiscales, dotations versées par l'Etat et recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (loyers, tarifs Ecole de musique...).

## B. La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets portés par la collectivité. Elle concerne des actions à caractère exceptionnel.

1. Nature des dépenses : acquisitions de terrains, de matériels, aménagements, études, travaux sur des structures déjà existantes ou sur des structures en cours de création, etc.
2. Nature des recettes : excédent de la section de fonctionnement de l'année antérieure (si affectation de l'excédent à la section d'investissement), recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, FCTVA (remboursement d'une partie de la TVA payée l'année antérieure), cession de terrains, etc.

## C. Budget principal et budgets annexes

La Commune de Dorlisheim compte un budget principal et 4 budgets annexes :

- **Local commercial 25 Grand Rue**  
Les loyers sont supposés couvrir les dépenses d'entretien et les échéances du crédit.
- **Local commercial 61 Grand Rue**  
Les loyers sont supposés couvrir les dépenses d'entretien et les échéances du crédit.
- **SPIC photovoltaïque** (Espace Pluriel et Groupe scolaire)  
Le produit issu de la revente d'énergie est supposé couvrir les dépenses d'entretien et les échéances du crédit.
- **CCAS – Centre Communal d'Action Sociale**  
Cet organisme est en charge de l'action sociale. Il accompagne les personnes en difficultés et les personnes âgées du village (aide, secours, animations, sorties, etc.). Les recettes proviennent des concessions funéraires, de dons et d'une subvention versée par la Commune depuis le budget principal.

## 2. Dépenses réelles de fonctionnement / Budget principal

DEPENSES				
libellé	réalisé 2016	réalisé 2017	réalisé 2018	réalisé 2019
<b>Charges Générales</b>	<b>779 500</b>	<b>831 575</b>	<b>842 295</b>	<b>743 010</b>
gaz électricité				
maintenance	130300	136 700	133 615	139 331
locat°mobilières	35 600	43 400	43 510	47 630
entretien bâtis	22 200	18 880	19 900	18 372
fête cérémonie	58 000	71 250	53 438	36 020
entretien Voirie	72 800	83 250	93 960	85 615
autres matières	73 800	104 900	58 510	37 968
fournitures	49 400	41 380	50 806	46 886
entretien véhicules	16 800	17 400	18 365	4 185
<b>Charges Personnel</b>	<b>767 100</b>	<b>800 060</b>	<b>789 656</b>	<b>787 010</b>
<b>Autres charges</b>	<b>230 400</b>	<b>236 385</b>	<b>228 087</b>	<b>243 432</b>
rémunérat°élus	51 900	51 000	50 629	52 837
Service incendie	50 400	50 150	50 135	49 960
SIVOM convent°	19 100	18 872	20 875	19 872
Subv associations	93 400	105 480	93 000	109 217
dont Subv à ALEF/ DSP	55 500	54 800	58 460	55 383
SubvRAVALEMENT & PIG	4 600	3 700	0	3 111
<b>Charges financières</b>	<b>64 700</b>	<b>57 700</b>	<b>43 231</b>	<b>37 950</b>

Dotation amortissement et provisions	24 150	20 700	21 216	19 880
Atténuation de produits (versements à l'Etat)	74 267	105 633	111 613	116 857
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 940 100</b>	<b>2 056 700</b>	<b>2 036 360</b>	<b>1 947 638</b>
<b>EXCEDENT (DEPENSES – RECETTES)</b>	<b>711 882,04</b>	<b>516 807,24</b>	<b>556 059,49</b>	<b>783 138,54</b>

Pour l'année 2019, les dépenses de fonctionnement ont diminué de 4,36 % et s'élèvent à 1 947 638 €. Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la Commune de Dorlisheim compte 2 678 habitants ; ce qui représente un montant de 727,27 € de dépenses par habitant.

### 3. Produit des impositions directes

Pour l'année 2019, les ressources issues de la fiscalité directe (Taxe d'habitation, Taxe foncière sur les propriétés bâties, Taxe foncière sur les propriétés non bâties et Cotisation Foncière des Entreprises) se sont élevées à 1 637 273 €. Ce montant équivaut à 611,38 € de recettes fiscales par habitant.

Rappel des taux précédemment votés :

- Taxe d'habitation 18,23 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 8,31 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 39,99 %
- Cotisation Foncière des Entreprises 17,84 %

Les chiffres prévisionnels pour l'année 2020 ne sont pas connus à ce jour. Les taux n'évolueront pas.

### 4. Recettes réelles de fonctionnement / Budget principal

RECETTES				
libellé	réalisé 2016	réalisé 2017	réalisé 2018	réalisé 2019
<b>impôts et taxes</b>	<b>2 122 500</b>	<b>2 289 720</b>	<b>2 327 718</b>	<b>2 418 816</b>
3 taxes (TH / TFB / TFNB) + CFE	1 367 800	1 462 590	1 553 843	1 637 273
Rôle Supp	84 400	9 700	15 956	15 419
CVAE	243 400	270 500	319 542	343 530
TASCOM	312 400	426 800	313 356	298 038
IFER	5 460	5 500	4 909	6 352
FNGIR	62 100	62 100	62 107	62 040
TAXES PYLONES	24 780	25 480	26 030	26 690
Taxe add droit mutation	20 280	24 600	30 475	27 920
<b>dotat°&amp;participations</b>	<b>131 400</b>	<b>115 900</b>	<b>126 373</b>	<b>116 695</b>
dotation forfaitaire	30 450	0	00	00
dot solidarité rurale	19 800	21 350	21 900	21 411
état compensat°Taxes	26 890	37 480	44 766	50 912
Emploi Avenir & FCTVA	13 700	9 600	11 150	7 816
Fonds RythmeScolaire	10 500	10 050	5 870	00
<b>Travaux en Régie</b>	<b>8 070</b>	<b>13 320</b>	<b>16 430</b>	<b>13 150</b>
<b>Atténuation charges</b>	<b>2 770</b>	<b>8 390</b>	<b>4 110</b>	<b>50 577</b>
<b>produits des services</b>	<b>40 700</b>	<b>55 200</b>	<b>47 535</b>	<b>48 318</b>
cotisBM+EcoleMusique	13 400	10 300	12 930	12 615
Droit de chasse	6 800	6 800	6 800	6 800
régie redev Es Télécom Gaz	11 800	30 680	17 950	19 535
Dont (Livre Unser Dorf)	330	2325	100	(150)

autresProduitsGestion	42 460	42 940	38 715	34 176
location salle polyv	9 380	11 000	8 488	9 171
Loyers Logement	7 900	8 000	5 330	2 653
Fermages	6 200	6 300	5 860	5 972
Récup Tickets RESTO	13 500	13 300	17 860	12 968
sinistres + autres	42 200	34 180	20 669	18 809
CEJ périscolaire	18 560	12 400	10 866	30 230
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>2 408 600</b>	<b>2 572 600</b>	<b>2 592 418</b>	<b>2 730 776</b>

Pour l'année 2019, les recettes de fonctionnement ont augmenté de 5,33 % et s'élèvent à 2 730 776 €. Ce qui représente un montant de 1 019,71 € de recettes de fonctionnement par habitant.

## 5. Dépenses d'équipement

Pour l'année 2019, les dépenses d'investissement se sont élevées à 639 098 € (soit 238,65 € / habitant) et les recettes à 613 352 € (soit 229,03 € / habitant).

Pour l'année 2020, les principaux projets d'investissement sont :

- Mise en accessibilité du Groupe scolaire : 300 000 €
- Aménagement de la rue des Prés : 1 000 000 € (sur plusieurs années)
- Acquisition propriété 83-87 Grand Rue : 430 000 €
- Renouvellement de l'aire de jeux au Parc du Château : 31 800 €
- Rénovation des douches au Club House : 21 000 €
- Rénovation du Presbytère catholique : 28 800 €
- Elargissement de la rue d'Altorf : 26 000 €
- Amélioration de l'acoustique au périscolaire : 20 000 €
- Renouvellement de l'éclairage public : 40 000 €

Le montant total des dépenses inscrites au BP 2020 en section d'investissement s'élève à 2 824 000 €.

## 6. Budgets annexes

### A. Dépenses et recettes 2019

#### Local Commercial 25 Grand'Rue – S DORF STUEBEL :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	3 361	17 242
INVESTISSEMENT	6 137	6 137

Résultat de clôture (en tenant compte des années antérieures) : + 59 209,17 €

#### Local Commercial 61 Grand'Rue :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	1 488	4 854
INVESTISSEMENT	7 975	7 293

Résultat de clôture (en tenant compte des années antérieures) : - 46 977,91 €

#### SPIC PHOTOVOLTAIQUE :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	57 774	38 527

INVESTISSEMENT	46 667	42 109
----------------	--------	--------

Résultat de clôture (en tenant compte des années antérieures) : - 165 377,56 €

CCAS – CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	8 319	11 777

Résultat de clôture (en tenant compte des années antérieures) : + 10 252.02 €

**B. Prévisions – Budget primitif 2020**

Local Commercial 25 Grand’Rue – S DORF STUEBEL :

FONCTIONNEMENT	76 000 €
INVESTISSEMENT	67 000 €
TOTAL	143 000 €

Local Commercial 61 Grand’Rue :

FONCTIONNEMENT	64 300 €
INVESTISSEMENT	61 600 €
TOTAL	125 900 €

SPIC PHOTOVOLTAIQUE :

FONCTIONNEMENT	207 400 €
INVESTISSEMENT	102 000 €
TOTAL	309 400 €

CCAS – CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE :

FONCTIONNEMENT	23 000 €
----------------	----------

**7. Encours de la dette**

**A. Budget principal**

Emprunts bancaires

	TAUX	CAPITAL EMPRUNTE	CAPITAL RESTANT AU 01.01.2020	CAPITAL ANNUEL	INTERETS ANNUELS
<b>CHÂTEAU - PERISCOLAIRE</b>					
souscrit en 2010 pour 15 ans Échéance 2025	3,05% fixe	2 000 000 €	766 700 €	133 300 €	21 900 €
<b>VOIRIE PFERCHEL</b>					
souscrit en 2015 pour 15 ans Echéance 2030	1,65% Fixe	1 000 000 €	686 000 €	66 900 €	10 900 €
<b>BUDGET PRINCIPAL - TOTAL</b>			1 452 700 €	200 300 €	32 800 €

## Biens acquis par l'Etablissement Public Foncier d'Alsace pour le compte de la Commune

	MONTANT ACQUISITION	CAPITAL RESTANT AU 01.01.2020	CAPITAL ANNUEL	FRAIS ANNUELS
<b>Immeuble 13-15 rue de la Bruche</b>				
acquis en 2015 (sur 10 ans)	65 000 €	49 900 €	<b>8 300 €</b>	1 400 €
<b>Immeuble 9 rue des Prés</b>				
acquis en octobre 2017 (sur 8 ans)	100 000 €	76 400 €	<b>12 700 €</b>	3 200 €
<b>Parcelles lotissement Im Gesetz</b>				
acquises en 2016 (sur 5 ans)	80 400 €	La Commune ne paie que les frais de portage annuels jusqu'en 2021.		2 000 €
<b>TOTAL DES OPERATIONS PORTEES PAR L'EPF</b>	<b>245 400 €</b>	<b>209 200 €</b>	<b>21 100 €</b>	<b>6 600 €</b>

Le montant de la dette sur le budget principal s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à 1 661 900 € ; ce qui équivaut à 620,58 € / habitant.

### B. Budgets annexes

	TAUX	CAPITAL EMPRUNTE	CAPITAL RESTANT AU 01.01.2020	CAPITAL ANNUEL	INTERETS ANNUELS
<b>RESTAURANT 25 GRAND RUE</b>					
souscrit en 2007 pour 20 ans Échéance 2027	2 % variable	125 800 €	52 200 €	6 100 €	1 000 €
<b>IMMEUBLE 61 GRAND RUE</b>					
souscrit en 2007 Échéance 2025	2 % variable	222 350 €	43 900 €	8 000 €	800 €
<b>SPIC PHOTOVOLTAIQUE</b>					
souscrit en 2010 pour 15 ans Échéance 2026	3,27% fixe	900 000 €	280 000 €	46 700 €	8 800 €
<b>BUDGETS ANNEXES - TOTAL</b>			<b>376 000 €</b>	<b>60 800 €</b>	<b>10 600 €</b>

### 8. Dotation Globale de Fonctionnement

Depuis 2017, la Commune de Dorlisheim ne perçoit plus de DGF et reverse à l'Etat plus de 17 000 € / an (« DGF négative »).